Cas n°: UNDT/NBI/2010/048

Jugement nº: UNDT/2011/029

Date: 4 février 2011

Original: anglais

Devant: Juge Shaw

Greffe: Nairobi

Greffier: Jean-Pelé Fomété

YONIS

contre

LE SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

JUGEMENT ET ORDONNANCE DE RADIATION

Conseil pour le requérant:

Rose Marie Dennis, OSLA

Conseil pour le défendeur: Susan Maddox, ALS/BGRH

Cas nº: UNDT/NBI/2010/048

Jugement nº: UNDT/2011/029

1. Le requérant était employé au rang de Sous-Secrétaire général en tant que Représentant spécial conjoint adjoint du Président de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général des Nations Unies, à la Mission des Nations Unies et la Mission de l'Union africaine au Darfour (MINUAD). Il était en poste à El-Fasher, au Darfour (Soudan). Le 16 mars 2010, il a déposé une requête auprès du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies à Nairobi, dans laquelle il attaque la décision du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines, lui reprochant d'avoir délibérément violé diverses dispositions du Règlement du personnel, des règlements et textes administratifs relatifs aux obligations des membres du personnel en matière de déclaration financière.

- 2. Suite à une audience tenue le 21 septembre 2010, le Tribunal rend l'ordonnance 189, accordant le recours en arbitrage au requérant pour un renvoi de cette affaire en médiation.
- 3. Le 29 septembre 2010, le Directeur des services de médiation du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies avise le Tribunal de l'opportunité de référer l'affaire à une médiation. À sa demande, le Tribunal suspend la procédure pour trois mois, afin de permettre la poursuite de la médiation.
- 4. La Tribunal accorde deux demandes de prorogation de la suspension, d'abord le 30 décembre 2010, ensuite le 21 janvier 2011.
- 5. Le 20 janvier 2011, le Directeur des services de médiation avise le Greffe que le litige entre les parties a été résolu.

Le Tribunal félicite les parties d'être parvenues à un accord. Il prend acte de l'accord entre les parties ainsi que de l'avis de retrait du requérant, et ordonne la radiation de l'affaire *Yonis contre le Secrétaire général des Nations Unies*.

Cas n°: UNDT/NBI/2010/048

Jugement n°: UNDT/2011/029

(Signé)

Juge Shaw

Ainsi jugé le 4 février 2011

Déposé au Greffe le 4 février 2011

(Signé)

Jean-Pelé Fomété, Greffier,

Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, Nairobi